



RÉUNION EXTRAORDINAIRE

DATE: Le mercredi 9 novembre 2022
ENDROIT: 75 rue Principale, Sainte-Anne-de-Madawaska
HEURE: 18 h 00

PROCÈS-VERBAL # 64

1.2. Présences et Ouverture de la séance

Le président étant absent à l'ouverture de la séance, il fut convenu de façon unanime à ce que Mme Roseline Pelletier soit nommée au poste de présidence jusqu'à ce que ce que M. Ouellet arrive à la réunion. Mme Pelletier souhaite la bienvenue à tous, elle ouvre la séance à 18 h 09.

Membres présents

OUELLET, Jean-Pierre, président (arrive à 18h10)	Maire de la Communauté de Haut-Madawaska
PELLETIER, Roseline	Maire de Lac Baker
ROUSSEL, Lise	Maire de Saint-Léonard
GIRARD, Sylvie	Maire de Sainte-Anne-de-Madawaska
DESCHÉNES, Marcel	Maire de Grand-Sault
DUBÉ, Carmon	Représentant de DSL
LESVESQUE, Marcel	Maire de la Communauté rurale de Saint-André
MARTEL, Alain	Représentant de DSL
ROY, Paul	Représentant de DSL
ROUSSEL, France (arrive à 18h10)	Maire de Drummond
LEVESQUE, Josée	Représentante de DSL
PARENT, Lisa, vice-présidente (arrive à 18h12)	Maire de Rivière-Verte
SOMERS, Nicole	Maire de Saint-Quentin

Membre absent

Marquis, Eric	Maire d'Edmundston
---------------	--------------------

Personnels présents

CASTONGUAY, Marie-Eve	CEO / Première dirigeante
THIBODEAU, Johanne	Directrice des finances
DUFOUR, Catherine	Directrice de la planification
BELLEFLEUR, Lise	Adjointe à la direction

Invité(e)s

DUBÉ, Gail	Gestionnaire des services locaux
SOUICY, Michel	Facilitateur de transition

**** M. Ouellet arrive en salle de réunion**

3. Divulgarion de conflits d'intérêts

M. Ouellet demande s'il y a conflits d'intérêts. Aucun conflit n'a été déclaré.

4. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Paul Roy et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 9 novembre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Résolution pour le secteur des déchets solides pour approbation

Pour le secteur des déchets solides:

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que

Résolution pour transférer un montant de 50 000\$ au compte RBC folio 400-200-2 (compte courant US)

- Il est résolu qu'un chèque de 50 000\$ Cd soit effectué du compte 29434 EOP chez Uni Coopération Financière pour être déposé dans notre compte US folio 400-200-2 chez RBC. Cette transaction est pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour l'encaissement de 2 chèques, soit le chèque # 998986 fait à Geotech Environmental Equipment Inc. au montant de 50 567.95\$ US qui sera envoyé sous peu et le chèque # 998985 fait à QED Environmental Systems au montant de 9 306.42\$ US qui est en circulation. Le solde de notre compte RBC US au 31 octobre était de 46 002.40\$ US et pour l'encaissement des 2 chèques, nous avons besoin d'un montant de 59 874.37\$ US. Il nous manque donc un montant de 13 871.97\$ US. Il est donc résolu de transférer un montant de 50 000\$ Cd, qui au taux actuel de 0.72759 selon le site de RBC, nous donnerait un montant de 36 379.50\$ US. Nous aurons donc un solde de 22 507.53\$ dans notre compte US de façon à nous permettre de continuer nos opérations d'ici la fin décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Partage des coûts liés aux infrastructures régionales

Voir en attachement le rapport que M. Michel Soucy, facilitateur en transition à soumis au sous-ministre.

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de Mme Roseline Pelletier et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le facilitateur de transition, M. Michel Soucy, fasse un rapport complet au sous-ministre de la gouvernance locale en indiquant clairement que tous sont en désaccord et n'acceptent pas la demande de la ville d'Edmundston pour le partage des coûts de ses infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Recommandation

Mme Roseline Pelletier fait la recommandation suivante : Que M. Ouellet envoie une lettre au sous-ministre l'avisant du désaccord du partage des coûts des membres, d'y inclure les arguments discutés ce soir et d'inclure chaque membre en cc dans la correspondance. M. Ouellet confirme qu'il fera la lettre dès le lendemain.

7. **Ajournement**

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par Mme Roseline Pelletier et adoptée à l'unanimité, il fut
RÉSOLU D'ajourner la réunion à 19h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

.....
JEAN-PIERRE OUELLET
Président

.....
MARIE-EVE CASTONGUAY
CEO / Première dirigeante

.....
LISE BELLEFLEUR
Secrétaire de séance

Le 10 novembre 2022

Compte rendu de la rencontre avec la CSRNO

Bonsoir ou bon matin Ryan! Pour faire suite à ta demande d'une rencontre afin de reconsidérer la position de la CSRNO concernant la participation des autres entités sur le partage des coûts des infrastructures, je te fais le rapport suivant. En plus, il m'a été demandé par les membres autour de la table d'être copié sur mon rapport. Comme depuis le début de mon travail avec la CSRNO, j'ai toujours voulu être transparent et mettre les cartes sur la table. Alors, je les ai copiés!

Je vais commencer par mentionner que la réunion c'est très bien déroulé. Ce fut un bon dialogue autour de la table et chacun(e) a été capable de s'exprimer librement.

J'ai commencé par la présentation de la formule que j'avais suggéré au comité de transition et qui par la suite avait été rejeté par le CA. Les membres ont très bien capté l'ampleur de la proposition. Le problème principal, qui a été soulevé par la bonne majorité des membres, comment pouvons nous démontrer que les infrastructures identifiées dans le document étaient des infrastructures régionales. Lorsque nous regardons à l'étendu du territoire, il est incompréhensif de reconnaître que les gens qui demeurent dans la région de St-Quentin utilisent d'une façon régulière l'un des centres. Les chiffres qui ont été démontré par la ville d'Edmundston démontre qu'approximativement 1 à 4% des gens provenant soit de la région de St-Quentin et du Maine utilisent le Pavillon Sportif. La question était, est-ce que ces gens étudient au CCNB ou bien à l'université !!! Et quoi dire des gens de la région de Grand Sault et des environs. Est-ce que le mince pourcentage qui utilise le Pavillon justifie que le Pavillon est régional.

Pour les entités autre que Edmundston, ils ont des infrastructures récréatives, sportives et culturelles qui ont besoins d'un geste d'amour, je veux dire un investissement majeur pour qu'ils puissent être utilisées de façons sécuritaires. Chacun a des défis pour garder leurs infrastructures pour les citoyens.

Un point important à considérer et qui n'est pas de nature financière, la CSRNO fait face à un grand défi. Le défi de travailler sur une base régionale. Même si que la plupart reconnais que la région est divisée en quatre pôles, les membres de la CSRNO ont quand même approuvé la mise en place des mandats qui étaient demandés par la réforme. Ces mandats demandent une compréhension et en plus des argents en surplus afin de les livrer pour que la CSRNO en sorte gagnante.

Les membres, de façon unanime, ont trouvé déplorable que le ministère puisse acquiescer à la demande d'Edmundston. Les membres du comité de transition et du CA ont été bouleverser par le dernier courriel. Les membres ont reconnu que beaucoup de travail avait été accompli et que ce dossier devrait être considéré clos. Les points apportés autour de la table du comité de transition avaient été bien évalué et la décision était bien réfléchié puisque tous reconnaissent qu'il n'y a aucune infrastructure dans la CSRNO qui devrait être considéré régionale. Oui, il y a possiblement des facilités sous régionales, mais chaque nouvelle entité en n'a une ou plusieurs.

Il est certain que les membres ont démontré une certaine frustration suite à l'absence d'un représentant de la ville d'Edmundston. Le débat autour de la ville d'Edmundston et de la ville de

Grand-Sault qui sont absent autour de la table avec le service d'urbanisme n'aide pas à la situation. En imposant les autres à participer financièrement dans une ou des infrastructures va mettre en péril le travail qui a été mis de l'avant par le comité de transition. Nous avons vu un élan de collaboration dans les dernières semaines et là, le tout peut tomber à l'eau.

Les représentants de la région de St-Quentin menacent de traverser sur le côté du Restigouche si que la demande d'Edmundston est acceptée. Nous avons 100 kilomètres et plus à voyager pour collaborer avec les autres autour de la table et là nous allons être imposés un montant pour appuyer une infrastructure qui n'est pratiquement pas utilisée par nos citoyens.

Les gens de la région de Grand-Sault ont été informé lors d'une rencontre publique à propos de la demande d'Edmundston. La grogne commence!

En regardant l'objectif pour mettre en place un programme de partage, c'est renforcer le partage des coûts pour les principales installations et infrastructures liées au sport, aux loisirs et à la culture afin d'améliorer la durabilité et l'abordabilité, etc. Nous avons seulement à regarder à l'intérieur de chaque entité et nous faisons face a ce même genre de défis avec nos propres infrastructures. Et là, nous voulons nous imposer de payer des infrastructures chez nos voisins. Où est la logique?

Le mandat du comité de transition était de recenser les éléments d'infrastructure sportive, récréative et culturelle dans notre région. Avec les critères établis par le gouvernement, aucune infrastructure les rencontre. Pourquoi, un premier constat, le vaste étendu de notre CSR. Même avec les stats démontrées par la Ville d'Edmundston. Il est clair que seulement un très petit nombre de personne provenant à plus de 60km utilise le Pavillon Sportif. Ex- Région de Saint-Quentin et le Maine. Une année 1% et l'autre 4%. Est-ce que ce sont des gens qui étudient au CCNB ou au centre universitaire. Puisque le Maine est plus près, est-ce qu'il y a vraiment plusieurs personnes de la région de Saint-Quentin qui l'utilise.

Si nous ne reconnaissons pas qu'il n'y a pas d'installations qui sont de nature régionale, aucune formule n'est nécessaire et prendre en considération le délai de l'application n'est pas nécessaire.

Je sais qu'il est possible que je me répète, il faut comprendre que tous les membres autour de la table se sont exprimés. En regardant les critères :

1. L'infrastructure offre un avantage véritablement régional. C'est-à-dire quel les résidents de TOUTE LES RÉGIONS ont accès à l'infrastructure et l'utilisent (ce qui est difficile à démontrer au moment où que l'on se parle
2. L'ampleur des opérations courantes de l'infrastructure et sa capacité d'accueillir les évènements sont plus importantes que celles des autres infrastructures de la région. Il y a d'autres infrastructures dans les autres entités qui ont la capacité d'offrir un certain nombre d'activité. Le seul avantage est le centre aquatique et encore là, la distance des régions éloignées est en cause.
3. Le caractère unique de l'infrastructure – encore là les mêmes argument – le vaste territoire

4. L'infrastructure offre de multiples possibilités d'activités qui peuvent plaire à divers groupes d'âges.
Un membre a mentionné que lorsqu'il faisait du porte à porte et de voir des aînés demeurer dans des maisons délabrées, cela lui a fait poser la question! Est-ce que je dois demander à ces gens-là de payer pour une infrastructure d'une autre municipalité. Pour eux, 1 cent de taxe est un facteur plus aggravant. En plus, la maison qu'il demeure est assez loin d'Edmundston
5. Les groupes et association de la région et de l'extérieur utilisent souvent l'infrastructure. Il est probable que les associations locales, oui. Pour ce qui du niveau régional. Rien ne nous indique que c'est le cas.

Par ce document, j'ai voulu démontrer l'importance de démontrer, en général, le genre de discussion que nous avons eu hier soir. Comme mentionné, ce fut fait de façon respectueuse et chaque membre autour de la table a été capable de s'exprimer. Ce qui est mentionné dans ce document résume les discussions que nous avons eu.

En conclusion, je prends un moment pour donner mes observations.

Depuis le début, j'ai été privilégié de travailler avec du personnel et des membres du comité de transition afin de mettre en place les mandats demandés par la province. Nous avons fait des pas de géant prenant en considération la situation qui existe avec l'urbanisme. A chaque rencontre, les membres autour de la table se sont exprimés librement et c'est eux qui nous ont apporté au point où nous sommes aujourd'hui dans la mise en place des mandats.

Il est certain que ce n'est pas agréable de voir un écart d'opinion dans un dossier. Pour celui qui nous concerne, il y avait un très grand consensus pour déterminer le statut du Pavillon Sportif. Je ne reviendrai pas sur ces points.

Le CA hier soir, malgré la pression qu'il y avait dans la salle, a démontré par des commentaires constructifs le pourquoi qu'aucune infrastructure dans la CSRNO n'est identifiée régionale.

Si je peux faire une recommandation, c'est de mettre en place, dès 2023, un comité d'étude qui pourrait regarder au grand tableau avec l'aide d'une firme d'expert et par la suite présenter un rapport à la CSRNO pour la suite des choses.

Avec la fragilité que vit la CSRNO, le temps n'est pas très bien choisi pour imposer un partage des coûts. Chaque entité a son défi budgétaire avec la réforme et il y a du travail pour améliorer la collaboration autour de la table. Donnons la chance aux nouveaux élus de travailler sur l'avenir de la CSRNO.

J'ose espérer que mes propos reflètent bien le déroulement de la réunion et que mes commentaires finaux ne mettent pas en péril la suite des choses pour le bien de la CSR.

Bien à vous!

Michel Soucy

Facilitateur pour la CSRNO